

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 juin 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

OBJET : Elections des délégués et des suppléants du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs.

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND

M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Mme Vanessa TERRY à Mme Patricia HARTER

Absent (s) excusé (s) : M. Nicolas WEBER ; M. Bruno STOSSE ; Mme Doris GUYON ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 il est demandé aux communes de 2500 à 3499 habitants de désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants, qui représenteront la Commune.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, Edmond BETTINGER, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Mme Bernadette KLEMENC

M. Serge SOBOLSKY

M. Christophe FISTAROL

Mme Cindy BERTRAND

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
L'avenir Mosellan	18	7	4

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage :

Délégués

M. Edmond BETTINGER
Mme Estelle DECHOUX-DOYEN
M. Cyrille DALSTEIN
Mme Cindy BERTRAND
M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK
M. Sébastien QUENTIN

Suppléants

Mme Marjorie SCHILZ HENNINGER
M. Jérôme LICHNER
Mme Patricia HARTEK
M. Serge SOBOLSKY

Observations et réclamations : Néant

La séance a été levée à 18 heures 57 minutes et ont signé le Procès-verbal de l'élection des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs :

Le Maire,

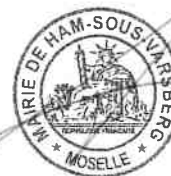
Les membres du Bureau :
Deux conseillers municipaux les plus âgés
Deux conseillers municipaux les plus jeunes

Le secrétaire,

Publié le : 09.06.2023

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 09.06.2023
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.06.2023
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 JUIN 2023

COURRIER ARRIVÉ

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 09 juin 2023

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 14

OBJET : Création de la commission communale consultative de chasse.

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND

M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Mme Vanessa TERRY à Mme Patricia HARTER

Absent (s) excusé (s) : M. Nicolas WEBER ; M. Bruno STOSSE ; Mme Doris GUYON ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal décide la création d'une commission communale consultative de chasse chargée de préparer les décisions de la commune relative à la location de la chasse, à savoir :

- à la constitution des lots,
- aux modalités de mise en location,
- aux choix du locataire et des permissionnaires,
- à la gestion du lot de chasse.

et désigne Mme Estelle DECHOUX-DOYEN et M. Cyrille DALSTEIN comme membres de cette commission communale à consulter lors du renouvellement des baux de la chasse communale.

La commission consultative communale de la chasse est constituée des membres ci-après :

- M. Edmond BETTINGER, Maire, Président
- Mme Estelle DECHOUX-DOYEN, 1^{er} adjoint au Maire
- M. Cyrille DALSTEIN, 2^{ème} adjoint au Maire
- Le directeur départemental des territoires ou son représentant
- Le comptable assignataire de la commune ou le représentant désigné par le comptable
- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant
- Le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- Un lieutenant de louveterie
- Le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) ou son représentant
- Le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ou son représentant
- Un représentant de l'office national des forêts

Publié le : 09.06.2023
Notifié le : 09.06.2023

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 09.06.2023
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.06.2023
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 JUIN 2023

COURRIER ARRIVÉ

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 09 juin 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 14

OBJET : Projet : Fonds de concours.

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN
Mme Vanessa TERRY à Mme Patricia HARTER

Absent (s) excusé (s) : M. Nicolas WEBER ; M. Bruno STOSSE ; Mme Doris GUYON ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Installation de cendriers finition gravillon et de distributeurs de sacs pour déjection canines :

Le Conseil Municipal décide de l'installation de cendriers finition gravillon et de distributeur de sacs pour déjection canines.

Installation de cendriers finition gravillon et de distributeur de sacs pour déjection canines : 2.027,81 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 1.013,90 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 1.013,91 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Installation de volets roulants à la salle socioculturelle :

Le Conseil Municipal décide de l'installation de volets roulants à la salle socioculturelle.
Installation de volets roulants à la salle socioculturelle : 10.770,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 5.385,00 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 5.385,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter le fond de concours et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 09.06.2023

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 09 juin 2023
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09 juin 2023
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 JUIN 2023

COURRIER ARRIVÉ

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 09 juin 2023

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 14

OBJET : Attribution du marché « Prestation de services sylvicoles ».

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; Mme Patricia HARTER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN

M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND

M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Mme Vanessa TERRY à Mme Patricia HARTER

Absent (s) excusé (s) : M. Nicolas WEBER ; M. Bruno STOSSE ; Mme Doris GUYON ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Une consultation pour le choix des entreprises visant à réaliser les travaux de « prestation de services sylvicoles » à HAM-SOUS-VARSBERG a été lancée le lundi 13 février 2023 sous la forme d'une procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 09 juin 2023 afin d'étudier les offres de la consultation des travaux pour les travaux « prestation de services sylvicoles » à Ham-sous-Varsberg.

L'avis de la commission d'appel d'offre, place les sociétés suivantes en première position.

Sous-Préfecture de
FORDACH-BOULAY-MOSELLE

13 JUIN 2023

COURRIER ARRIVÉ

Lots	Entreprises	Prix
01 Travaux de maintenance de matérialisation de cloisonnements et broyage en plein	OFFICE NATIONAL DES FORETS	14.847,50 € H.T. 16.332,25 € T.T.C.
02 Fourniture et mise en place de grillage	CREA'VERTIGE	11.312,50 € H.T. 13.575,00 € T.T.C.
03 Fourniture et mise en place de plants, et TRICO		
Total HT		26.160,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la consultation qui a été faite ;

Décide :

Article 1^{er} : Déclare la consultation fructueuse.

Article 2 : Attribue le marché public de travaux « Prestation de services agricoles » aux sociétés suivantes :

Lots	Entreprises	Prix
01 Travaux de maintenance de matérialisation de cloisonnements et broyage en plein	OFFICE NATIONAL DES FORETS	14.847,50 € H.T. 16.332,25 € T.T.C.
02 Fourniture et mise en place de grillage	CREA'VERTIGE	11.312,50 € H.T. 13.575,00 € T.T.C.
03 Fourniture et mise en place de plants, et TRICO	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général conformément à l'article R2122-2 code de la commande publique. Le lot sera relancé sans publicité aux conditions initiales du marché sans modification.	
Total HT		26.160,00 € H.T.

Article 3 : Autorise M. le Maire à formaliser avec les titulaires retenus, en tant que besoin, les mises au point nécessaires et à signer le marché et tout document et pièce administratives s'y rapportant.

Article 4 : Autorise M. le Maire à procéder au paiement des situations sur la ligne budgétaire correspondante.

Publié le : 09.06.2023

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 09.06.2023
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 09.06.2023
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de
FORBACH BOULAY-MOSELLE

13 JUIN 2023

COURRIER ARRIVÉ